

SERO-SURVEILLANCE SENTINELLE DU VIH ET DE LA SYPHILIS

Lancement prochain d'une enquête nationale dans 11 wilayas

Une enquête nationale de séro-surveillance sentinelle du VIH-sida et de la syphilis, la troisième du genre après celles menées en 2000 et 2004, sera lancée incessamment à travers onze wilayas du pays, à savoir Alger, Tizi Ouzou, Oran, Tiaret, Sidi-Bel-Abbès, Skikda, Sétif, Adrar, Reggane, Saïda et Tamanrasset.

En prévision de cette enquête, un séminaire de formation a été ouvert hier à Alger au profit des futurs enquêteurs et superviseurs devant conduire cette étude à travers les cinq régions sanitaires (centre, ouest, est, sud-ouest et sud-est). Selon le Dr Madjid Benmakhlouf, chargé du programme des infections sexuellement transmissibles (IST-VIH-sida) de la direction de la prévention au ministère de la Santé, de la

Population et de la Réforme hospitalière, cette enquête vise à connaître la prévalence du VIH-sida et de la syphilis dans les différentes régions du pays au sein des groupes de populations ciblées (les femmes enceintes, les travailleuses du sexe et les patients consultant pour des IST) en vue d'adapter les interventions préventives aux nouvelles données du terrain. Cette étude permettra également d'identifier les zones à risque et de proposer des stratégies de lutte en rapport avec l'environnement culturel et socio-économique.

"Connaître la prévalence est primordiale pour nous, mais il est tout aussi important de connaître le comportement de ces populations : se protègent-elles ? Sont-elles suffisamment informées sur les complications

?" poursuit le Dr Madjid Benmakhlouf. De son côté, le Pr El Ghali Farès, coordinatrice de l'enquête, soutient que "ce travail de terrain va permettre de tracer la courbe de la prévalence et l'évolution de la tendance du VIH et de la syphilis chez les groupes ciblés".

"Il n'est nullement question pour nous de stigmatiser telle ou telle autre région, nous voulons connaître l'ampleur de ces maladies pour mieux réagir et proposer des mécanismes de prise en charge adéquats", a encore ajouté le Pr. El Ghali Farès, regrettant toutefois le fait que "ces travaux d'enquêtes et d'études comportementales ne soient pas institutionnalisés".

Elle soulignera à ce sujet la nécessité de l'implication effective de la tutelle pour la prise en charge de ces

enquêtes primordiales pour une meilleure prise en charge de ces fléaux. Il est à noter que l'étude comparative des deux enquêtes précédentes a permis d'arriver à une conclusion selon laquelle l'épidémie du sida est passée dans certaines régions de la catégorie "peu active" à la catégorie "peu active à concentrée". Et en raison de l'enregistrement de cas de sida chez le groupe des femmes enceintes représentant la population générale lors de la deuxième enquête.

Un titre indicatif, ces différentes enquêtes ont été jusque-là financées par des organismes internationaux de lutte contre les IST.

La troisième enquête nationale de séro-surveillance sentinelle du VIH et de la syphilis est prise en charge par le Global Fund.

Lotfi Mérad

SKIKDA

20 ans de réclusion pour le père incestueux

Vingt ans de prison ferme à l'encontre de N. A., 47 ans, pour inceste à l'encontre de ses trois filles, N. E. H., N. R. et N. R., tel est le verdict de la dix-huitième affaire enrôlée dans la session criminelle, qui se tient actuellement au nouveau palais de justice de Skikda.

Les faits de cette affaire ont éclaté dans la région de Harrouche en 2004 et l'enquête a été déclenchée suite à la plainte déposée par N. E. H., une mineure, au sujet du comportement incestueux de son père, N. A., qui a duré sept mois.

Dans les locaux des services de sécurité, accompagnée de sa mère, B. KH, âgée de 42 ans, la victime raconte que son père ne ratait jamais une occasion, surtout quand elle était seule, pour l'embrasser et toucher ses organes intimes.

Une nuit, portant l'estocade un peu plus loin, il l'a dévêtu et a joui d'elle, selon ses dépositions.

Ne trouvant pas d'issue à son désespoir, elle se suffira, en premier lieu, de tenir informées ses deux amies les plus proches, B. S. et D. I., des agissements du père.

Les investigations menées ont permis d'autres révélations plus scandaleuses. La première viendra de sa deuxième fille, N. R., 24 ans, qui signale qu'à l'âge de... 14 ans, son père la frappait quand elle affichait une ferme opposition à ses tentations sulfureuses. En effet, les traces de sperme ont été découvertes dans son lit, où elle le découvrit à moitié nu, une action qui se répéta une vingtaine de fois, selon ses dépositions. La dernière en date s'est déroulée il y a de cela une

année. La deuxième sera racontée par sa troisième fille, N. R., mariée et âgée de 25 ans. Cette dernière a grandi loin de la demeure familiale pour cause du divorce des parents, consommé quand elle avait trois ans. A quatorze ans, ses déboires ont commencé pour durer quatre années, durant lesquelles elle subissait les attitudes révoltées de son père, dont la plus scandaleuse demeure celle qui a été sanctionnée par les traces de sperme sur sa... joue ! selon toujours les dépositions de cette fille, contenues dans l'arrêt de renvoi.

Détail important : l'une des trois filles a perdu sa virginité, avançant que c'est son fiancé qui en est responsable. Les témoignages de la mère (son ex-femme) et la grand-mère, âgée de

71 ans, ont confondu l'inculpé. La première affirme avoir eu vent de cette affaire par la voix de ses filles seulement, tout en reconnaissant avoir repéré à maintes reprises son ex-mari sortir de l'une des chambres de ses filles. La deuxième confirme les propos de l'une de ses petites-filles, en l'occurrence N. R., selon lesquels le délit d'inceste a eu lieu.

Pour sa part, l'accusé rejette en bloc les faits qui lui sont reprochés. Ils ne sont, selon ses dires, que les relents d'un complot fomenté par son ex-femme et ses trois filles pour l'expulser de la maison. Le père reproche également à ses accusatrices d'en vouloir faire le lieu idéal pour matérialiser leurs attitudes indisciplinées. Le verdict est sans appel : 20 ans de prison ferme.

Zaid Zoher

BOUIRA

Le siège de l'APC de Guerrouma fermé par des villageois touchés par les dernières intempéries

Les dernières intempéries ont causé dans la localité de Gherifa, située dans la commune de Guerrouma à 60 km au nord-ouest de Bouira, des dégâts considérables à des habitations qui risquent de s'effondrer, aux réseaux d'alimentation en énergie électrique et de l'AEP qui a été endommagé par les glissements de terrain. Les autorités qui se sont rendues sur place, la semaine dernière, pour faire un point sur la situation dudit village, n'ont pas

encore pris de décision sur les mesures d'urgence à entreprendre au profit de 19 familles qui sont touchées par les intempéries.

Les autorités de la wilaya ont été interpellées, hier, à travers une requête adressée au wali de Bouira, afin de les informer du danger qui guette les familles. Par ailleurs, les habitants du village Gherifa ont demandé le logement des familles sinistrées qui vivent, selon eux, à ce jour comme des SDF et dans le

froid. Face à cette situation, les villageois affirment avoir fermé le siège de l'APC de Guerrouma depuis le

13 mars dernier afin d'alerter l'opinion publique et attirer l'attention des autorités.

Amine Han

Installation d'un nouveau chef de Sûreté de wilaya

Le directeur régional de la Sûreté nationale a procédé hier, au niveau du siège de la Sûreté de wilaya, à l'installation du nouveau chef de Sûreté de la wilaya d'El-Tarf, en l'occurrence M. Drâai Abdelkrim, qui occupait auparavant le poste d'adjoint de chef de Sûreté de la wilaya

d'Annaba. Cette nomination vient à point nommé pour pallier la vacance d'un poste, aussi important, dans une wilaya qui a connu moult remous ayant trait, particulièrement, aux affaires de corruption et de dilapidation de deniers publics. L'ex-chef de Sûreté, atteint d'une maladie

chronique, était dans l'incapacité physique de venir à bout d'une telle charge.

Dans un autre registre, le nouveau chef de Sûreté a déjà officié en tant que chef de Sûreté de daïra dans la commune de Dréan.

Daoud Allam

PROCES DE L'AFFAIRE DIGIMEX

Les demandes du parquet attendues pour aujourd'hui

Les demandes du ministère public dans l'affaire Digimex, dont le procès en appel se tient depuis deux jours au niveau de la cour d'Alger, sont attendues pour aujourd'hui. Hier, pour la seconde journée du dit procès, la présidente du tribunal a poursuivi les auditions des prévenus. Jusqu'à une heure tardive de la soirée, les cadres de la banque concernée par cette affaire, dont l'ex-Pdg ont été entendus. L'audition des autres prévenus, à savoir les commerçants poursuivis dont l'ex-patron de Digimex ont été entendus tard dans la soirée de ce dimanche. Les témoins quant à eux passeront à la barre aujourd'hui et seront suivis par la plaidoirie de la partie civile.

Pour rappel, lors de son jugement en première instance par le tribunal de Bir-Mourad-Raïs, de lourdes peines ont été prononcées contre les mis en cause dans cette affaire. Celles-ci allaient de trois ans à dix ans de prison ferme, assorties de la saisie des biens des prévenus et le paiement solidaire du montant du préjudice estimé à plus de 11,5 milliards de dinars réclamés par la Badr.

Par ailleurs, lors de la première journée, la défense avait exigé la présence du deuxième expert ainsi que les inspecteurs de la Badr ayant effectué la mission de contrôle, dont les conclusions ont fait état de graves défaillances. La présidente accepte et promet de les faire venir aujourd'hui pour témoigner devant le tribunal.

Hier, pour la seconde journée consécutive, les prévenus ont nié en bloc les accusations portées à leur encontre. Ils affirment ainsi, que cette affaire n'a pas lieu d'exister, puisque les procédures bancaires ont été respectées. En dehors des défaillances relevées dans le système de contrôle de gestion des banques, les deux journées d'audition et de plaidoirie n'ont pas permis de situer clairement les responsabilités et les complexités ayant aidé à saigner la Badr, pour lui causer un préjudice de 12 milliards de dinars. Du mois d'avril 2002 jusqu'en juillet 2005, aucune visite d'inspection n'a relevé un quelconque défaut dans la gestion des lignes de crédit, des lignes d'escompte ou des chèques certifiés. Mieux, ces missions de contrôle ont présenté dans leurs différents rapports le groupe Digimex comme étant un client des plus "clean".

L'intervention tant attendue du représentant du ministère public qui sera suivie par celle de la défense donnera sans aucun doute à cette affaire plus d'éclaircissement.

A. Bettache

PROCES DE ABDERREZAK "EL PARA"

L'affaire renvoyée à la session criminelle prochaine

Le procès du terroriste Abderrezak "El Para" a été renvoyé, hier, à la session criminelle prochaine. "Cette affaire est renvoyée à la session criminelle prochaine pour complément de procédure", a déclaré le président du tribunal criminel quelques minutes seulement après avoir ouvert l'audience. Considéré comme étant en fuite par la justice, à l'instar de 6 autres prévenus, Amari Saïfi est accusé d'"appartenance à un groupe terroriste, kidnapping et port d'armes et de munitions prohibées".

Rappelons que ce terroriste a été remis, en 2004, aux autorités algériennes par le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT), une organisation rebelle tchadienne qui l'avait fait prisonnier. "La justice algérienne considère que Amari Saïfi est en fuite dans le cadre de cette affaire car la procédure judiciaire, qui a été engagée contre lui, a débuté alors qu'il n'était pas encore entre les mains des autorités algériennes. Cette procédure doit donc être épuisée totalement par un jugement par contumace pour que ce terroriste puisse être jugé une nouvelle fois", a expliqué un avocat rencontré hier à la cour d'Alger. Notons enfin que la prochaine session criminelle de la cour d'Alger doit s'ouvrir au mois de mai.

T. H.